

# Les bons plans du Point conseil budget

## La hausse des prix du carburant : Les aides possibles



Chaque mois, le Point conseil budget vous livre des conseils simples et pratiques pour anticiper vos dépenses, repérer les bonnes affaires et éviter les pièges du quotidien. Aides financières, organisation, repérage, vigilance... en s'y prenant tôt et avec méthode, il est possible de dépenser moins tout en profitant pleinement.



### Infos pratiques

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Point conseil budget au : 01 64 67 52 43 ou par mail : [akoundoul@mairie-villeparisis.fr](mailto:akoundoul@mairie-villeparisis.fr)

Face à une forte augmentation des prix du carburant depuis le début de la guerre en février,

Différentes aides ont été mises en place en faveur des Français les plus impactés par la hausse des prix de carburants du fait des distances parcourues avec leur véhicules dans le cadre du travail.

Le gouvernement a décidé de mettre en place une indemnité forfaitaire de 50 euros destinée aux « grands rouleurs » équivalent à 20 centimes d'euros par litre pour une consommation moyenne sur 3 mois.

L'indemnité est accordée une seule fois pour un même véhicule.

Les conditions liées à cette aide :

- Parcourir au moins 15 km pour se rendre sur son lieu de travail (30 km aller-retour)
- Être domicilié en France et avoir été âgé d'au moins 16 ans au 31/12/2024
- Les revenus déclarés de 2024 doivent appartenir à l'une des catégories suivantes (traitements et salaires, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux, bénéfices agricole)

Revenu fiscal de référence par part, au titre de l'année 2024, inférieur ou égal à 16 880 €

- Être un véhicule terrestre à moteur à deux, trois ou quatre roues

- Avoir une motorisation thermique ou hybride non rechargeable
- Être régulièrement assuré à la date de la demande
- Ne pas être considéré comme un véhicule endommagé au sens des dispositions des articles L. 327-1 à L327-6 du code de la route.

**Le formulaire de demande sécurisée pour cette aide sera en ligne dès le 27 mai sur le site [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) dans votre espace particulier**

**Il suffira de renseigner :**

- Son état civil,
- Son numéro fiscal,
- Le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé,
- Le numéro de carte grise.

Pour les entreprises de secteur professionnels (transport, agriculture, pêche) d'autres aides sont disponibles :

- Délai de paiement prolongé pour les cotisations sans pénalités de retard pouvant aller jusqu'à 12 mois
- Création d'un « prêt exceptionnel flash carburant » destiné aux entreprises de moins de 250 salariés, permet de contracter un prêt jusqu'à 50000 d'une durée de 36 mois à taux fixe de 3.80% (demande de prêt sur le site Bpi France)
- Prêt à taux 0% par deux banques (CIC et Crédit mutuel)

**Quelques astuces pour économiser sur le carburant :**

- Comparer les prix avant de partir

Comparer les prix du carburant d'une station à l'autre via une application à télécharger sur votre téléphone

- Faire le plein en semaine pas le weekend
- Préférer les grandes surfaces aux autoroutes
- Vérifier la pression de vos pneus un sous gonflage augmente la consommation de 2,4 %
- Alléger son coffre, 100 kg de charge inutile alourdit la consommation de 0,5 L/KM
- Couper la climatisation sur les petits trajets
- Anticiper les freinages
- Stabiliser son trajet sur l'autoroute 111 km/ h au lieu de 130 km/h
- Retirer les accessoires inutiles, chaque accessoires alourdit la pression aérodynamique augmentant la consommation de 10 à 15 %
- Envisager le co-voiturage : c'est partager 50 % de frais de carburant.
- Faire du télétravail si cela est possible
- Vérifier si son employeur verse une prime carburante